

**Commission économique pour l'Europe**

Comité exécutif

**Centre des Nations Unies pour la facilitation
du commerce et les transactions électroniques****Vingt-sixième session**

Genève, 4 et 5 mai 2020

Point 7 d) de l'ordre du jour provisoire

Recommandations et normes :**Supports d'appui à l'application****Guide explicatif sur l'amélioration de la qualité des données
de la chaîne logistique***Résumé*

Il est essentiel de collecter des données de qualité afin de garantir que leur diffusion et les contrôles réglementaires s'effectuent sur une base correcte. Toutefois, la collecte est souvent faite auprès d'un acteur qui ne dispose que de données de seconde ou troisième main. À la suite de plusieurs projets menés dans l'Union européenne, le Centre des Nations unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a élaboré une norme dans le but de collecter les données à la source pour en améliorer la qualité. Le présent document décrit les principes des pipelines de données et la manière dont ceux-ci peuvent améliorer la qualité des données.

Publié sous la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/14, le présent document est soumis par le Bureau du CEFACT-ONU à la vingt-sixième session de la Plénière pour qu'il en soit pris note.



I. Introduction

1. Le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement est aujourd'hui bien plus compliqué que jamais, et pourtant les flux de données s'articulent toujours autour de processus traditionnels sur papier qui ne répondent plus aux exigences actuelles. Les données sont souvent saisies plusieurs fois par différents acteurs et sont généralement sujettes à interprétation ou à dilution au fur et à mesure que l'information circule le long de la chaîne logistique. Le volume des transactions augmentant, les partenaires commerciaux ont besoin d'avoir une meilleure visibilité des mouvements qui interviennent dans la chaîne logistique, et les organismes présents aux frontières doivent traiter davantage de demandes de dédouanement et d'évaluation des risques.
2. Les informations qui parviennent à ces acteurs sont souvent de troisième ou de quatrième main et émanent donc rarement de leur source. Certaines informations, telles que l'identité du destinataire, peuvent être exactes sur un document de transport, mais ne pas convenir à des fins réglementaires ; cependant, ce sont souvent ces informations qui sont communiquées à l'heure actuelle.
3. Une proposition de pipeline de données a été élaborée dans le cadre de plusieurs projets et testée dans l'Union européenne aux fins de collecter les données auprès de la bonne personne, au bon endroit et au bon moment, et de les mettre à la disposition des autres acteurs de la chaîne logistique.

II. Applications

4. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a élaboré un livre blanc sur les pipelines de données pour en décrire les principes de base, fournir des orientations et exposer les grandes lignes de la construction d'un tel outil. Dans ce livre blanc sont définis les points d'entrée des informations à introduire dans le pipeline, les acteurs responsables de cette saisie, ainsi que les points de sortie des informations à extraire (ce qui correspond à peu près à une procédure documentaire). L'un des principes de base est que les informations doivent être saisies par leur producteur et ne pas être modifiées par la suite. Des données telles que l'identité des parties (acheteur, vendeur, transporteur, etc.) ou la description des marchandises sont réutilisées dans de nombreux processus tout au long de la chaîne logistique, mais ces processus s'appuient sur les données qui figuraient à l'origine dans le contrat de vente. Les données déjà présentes dans le pipeline ne doivent pas être modifiées au cours des autres processus (entreposage, transport, contrôles réglementaires) ; seules de nouvelles informations nécessaires au traitement de ces processus doivent être ajoutées.
5. Le CEFACT-ONU, dans le cadre de son projet de pipeline de données, a également élaboré un document portant spécification des exigences opérationnelles qui détaille l'enchaînement des échanges électroniques et les processus qui les sous-tendent afin que chacun puisse bâtir un tel système. Il a aussi élaboré un jeu de données normalisées pour faciliter ces échanges, sur la base de la bibliothèque de composants communs et du modèle de données de référence pour le transport multimodal.

III. Avantages

6. Grâce à la norme relative au pipeline de données élaborée par le CEFACT-ONU, les acteurs de la chaîne logistique pourront échanger des données exactes collectées à la source, ce qui permettra, entre autres, d'améliorer la visibilité et le fonctionnement de cette chaîne et d'en faciliter le contrôle réglementaire. L'utilisation dans ce domaine des normes du CEFACT-ONU relatives au commerce électronique garantit que toutes les informations sont pleinement interopérables avec l'ensemble des processus liés au transport, à la chaîne logistique et à la réglementation.

IV. Pour en savoir plus

7. Livre blanc du CEFACT-ONU sur le pipeline de données : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/GuidanceMaterials/WhitePaperDataPipeline_Eng.pdf.
 8. Norme du CEFACT-ONU pour les transactions électroniques dans le cadre du pipeline de données : à confirmer.
 - Projets de l'Union européenne : <https://www.selisproject.eu/>;
 - <http://www.coreproject.eu/> ;
 - <https://cassandra-resilience.eu/moodle/local/cassandra/project.php>.
-